

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit vingt-trois mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Flavien THELISSON, Agnès PRUNET, Guillaume PIOCHON, Anne GOGUE, Nicolas GROSSI, Mylène APPEL, Eric BRIAULT, Geoffrey BEDU, Philippe CHANDONNAY, François LECHRIST, Graziella LEPLEY, Pauline RENAUDIN, Patricia VINCENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas GROSSI

### **1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2024.**

Le procès-verbal de la séance du 18 avril a été validé à l'unanimité des membres présents.

### **2 – PROJET PÉDAGOGIQUE PAUSE MÉRIDIDIENNE**

Guillaume Piochon, adjoint en charge des affaires scolaires et Pauline Renaudin, conseillère municipale membre de la commission scolaire, présentent le Projet Pédagogique « Pause Méridienne et Restauration scolaire » établi par la commission.

Cet outil a pour objectif de définir un cadre quant au fonctionnement de la pause méridienne et de la restauration scolaire. Dans ce projet sont également rappelés les obligations des agents, enfants et parents. Le projet définit les axes pédagogiques que les élus souhaitent mettre en place.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE le « PROJET PEDAGOGIQUE PAUSE MERIDIENNE ET RESTAURATION SCOLAIRE »,**
- **APPROUVE le document annexé à la présente délibération,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à mettre en place toutes les mesures nécessaires à l'application de ce projet.**

Ce document sera présenté à l'équipe concernée, au conseil d'école et mis à disposition des familles à la rentrée, avec le règlement intérieur.

### **3- CRÉATION POSTE PERMANENT SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le service technique est composé de :

3 postes permanents, 1 poste non permanent pour remplacement accident de service, 1 poste non permanent pour accroissement d'activité (fin de délibération 30/06/2024)

Il convient de prendre une délibération afin de pouvoir permettre le renouvellement du contrat d'un agent.

Afin de permettre au service technique d'avoir une équipe au complet, il est proposé d'ouvrir un poste permanent d'adjoint technique territorial.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :**

**- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,**

**- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 18 mois, dans les conditions décrites ci-dessus.**

**- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024**

#### **4 – VALIDATION OFFRE D'EMPRUNT**

Les offres n'ayant pas toutes été reçues, ce point est reporté à un prochain conseil.

#### **5- DEMANDE ECRETEMENT BUDGET EAU 2024**

Un administré de Neuvy le Roi a reçu une facture d'eau correspondant à une consommation de 208 m<sup>3</sup> alors que leur consommation habituelle est en moyenne de 103 m<sup>3</sup>. Après constatation et réparation de la fuite par une entreprise de plomberie, ils sollicitent un dégrèvement, selon le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dit « loi Warsmann ».

##### **Rappel de la loi :**

*« Dès la constatation d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé, le service de l'eau doit informer sans délai l'abonné. L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations. »*

Dès lors que le dispositif est applicable, le Service de l'Eau doit appliquer le principe de plafonnement de la facture d'eau au double de la consommation de référence.

Le dégrèvement s'élève donc à 3.50€ pour l'eau.

Vu les éléments fournis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** le dégrèvement ci-dessus calculé au titre de la loi WARSMANN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier

#### **6 - ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation ainsi que le cadre fixé pour les élections européennes :

Date : 9 juin

Ouverture du bureau de vote : 8h – 18h

Il convient de déterminer les permanences et la composition du bureau de vote.

Un tableau récapitulatif sera envoyé aux personnes concernées.

#### **7- SUBVENTION CRST :**

Pour mémoire, une enveloppe de 100 000€ a été pré-réservee pour la Commune.

2 thèmes sont subventionnables :

- **Equipements sportifs :**
  - o Dossier déposé avec l'aide du Pays Loire Nature, pour 196 600€ de dépenses (terrain de tennis, BMX, boudrome, projet 2025) : **subvention attendue 39 300€**
- **Place des déportés, partie « végétalisation » :**
  - o Le dossier sera déposé une fois les devis et plans validés  
**La subvention prévisionnelle serait de 60 700€**

## **8- VOTE TARIFS PRODUITS ALIMENTAIRES SALLE DE SPECTACLES :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération doit être prise afin de permettre la vente de produits alimentaires pendant les manifestations qui auront lieu dans le cadre de la programmation culturelle.

Il propose de voter les tarifs suivants :

Eau pétillante	1.50 €
Eau plate	1.00 €
Bière	3.00 €
COLA	2.50 €
Jus de fruits	2.50 €
Café / Thé	1.00 €
Confiseries	1.50 €
Biscuits apéritif	1.00 €
Sachet de chips	1.50 €
Divers collation	2.00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la vente de produits alimentaires au titre de la régie de recettes Salle de Spectacles,
- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

Flavien THELISSON explique que le Conseil Municipal devra se positionner sur l'installation de bornes à charge rapide pour les véhicules électriques. Le SIEIL estime qu'à horizon 2035 il faudrait à minima un point supplémentaire charge lente et un point à charge rapide.

Flavien THELISSON explique qu'il a revu l'architecte des Bâtiments de France et le cabinet Lecreux Sivigny. Le souhait du conseil est que la date de démarrage des travaux soit maintenue à Septembre.

Flavien THELISSON expose que Mylène APPEL souhaite suivre la formation des ABF (Association des Bibliothèques de France). Elle sera stagiaire non rémunérée à la bibliothèque de Neuvy le Roi. Afin de clarifier les rôles de chacun, Mylène a remis au Maire sa démission, qui prend effet ce jour.

Agnès PRUNET rappelle la journée Rock le 25 mai avec un concert de Captain Parade pour les enfants à 15 dans le parc Jeanne d'Arc à 15h et un concert pour les adultes le soir avec les Oaks Viens et les SideWalk Bandits, salle Moisant.

Agnès PRUNET rappelle également que l'escape Game théâtralisé sur la Commune de Neuvy et sur Armand Moisant aura lieu le 8 juin, en présence de la troupe qui l'a créé.

Agnès PRUNET dit que la réunion sur l'organisation des journées du patrimoine avec la mise en place du musée Novicien aura lieu samedi 25 mai à 9h à la bibliothèque.

Agnès PRUNET explique que 6 grands formats (4x8m<sup>2</sup>) de peinture provenant des Pussifolies sont en cours d'installation dans le village, dont 2 prêtés par Benoît Dechelle.

Anne GOGUE explique que l'inauguration des chemins de randonnée aura lieu le dimanche 2 juin. Le départ est prévu à partir de 9h, place du Mail. Deux ravitaillements sont prévus à l'étang (pour le chemin de 5km) et près de la Guiauguière (pour le chemin de 13km).

Eric BRIAULT constate que le panneau de construction de la maison seniors au lotissement des Coquelicots a été mis en place. Flavien THELISSON indique qu'il ne reste qu'un terrain à vendre.

Eric BRIAULT rappelle que dimanche 26 mai plus de 600 jeunes Jeunes Sapeurs-Pompiers seront rassemblés à Neuvy - le-Roi pour un concours de manœuvres incendies, des jeux et du secourisme. Sont prévus des épreuves et un marché local.

François LECHRIST demande si la personne qui était intéressée par l'achat du château d'eau a donné suite. Flavien THELISSON répond que non.

Philippe CHANDONNAY demande quand est prévue la campagne de fauchage des routes communales. Cela doit démarrer la semaine prochaine.

Graziella LEPLEY demande à quelle date les travaux de la maison seniors doivent débuter. C'est prévu en juillet.

Graziella LEPLEY demande si du gravillon a été remis au pied du toboggan et des balançoires du Mail.

Nicolas GROSSI demande s'il y a un moyen de vider l'eau de la grosse balançoire ronde. La société PRODULIC qui l'a installée va être contactée.

Nicolas GROSSI explique que la commission cimetière travaille sur l'installation d'un nouveau colombarium.

Guillaume PIOCHON rapporte qu'une réunion rassemblant toutes les associations a eu lieu le 13 mai, pour proposer le prêt de matériel entre associations. Toutes les associations se sont plaintes de la saleté du gymnase et de la salle Boulay.

Les plans de rangement ne sont pas respectés. Un rappel sera fait aux associations utilisatrices.

La réfection du bureau du secrétariat a débuté.